

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 octobre 2022, à 19h30
grande salle de l'hôtel de ville, Romont

Présidence	M. Patrice BEAUD, président
Vice-présidence	M. Thierry JORDAN, vice-président
Présents-es	<p>Pour le conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM. Philippe AYER - Luc BARDET - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Lukas BIELER - Vincent BRODARD - Ajda BUDAK - Marie-Christine CLERC - Simon CODOUREY - Fabrice CORBAT - Géraldine DAFFLON - Nicolas DAFFLON - Stéphane DEMIERRE - Roxane ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Jean-Bernard FAVRE - Isaline FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Emilien GIRARD - Rachel HUFSCMITT - Philippe JORDAN - Arnaud MAILLARD - Virginie MARDON - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Bertrand MENETREY - Jean-Baptiste MOREL - Stéphanie OBERSON - Nicolas PACCAUD - Nicolas PERRIN - Vesna PETROVIC - Stéphanie PITTET - Valérie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Sébastien RICHOS - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Laurent SCHMUTZ - Stefan TRÜMPLER - Floriane VALLELIAN - Dominique ZÜRCHER</p>
Excusés-es	<p>Pour le conseil général</p> <p>Mme/MM. Milan ANDRIC - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Caroline DELACRETAZ PIDOUX - Manuel HURNI</p>
Présents-es	<p>Pour le conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Jean-Claude CORNU, syndic</p> <p>M. Thierry SCHMID, vice-syndic</p> <p>Mmes/MM. Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - François HELFER - Armand JAQUIER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Stefanie LOSEY - Marc MENOUD</p> <p>Pour l'administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Frédéric ROSSIER, administrateur des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

*« Monsieur le Vice-Président du conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur l'Administrateur des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants-es de la presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

Depuis notre dernière séance, un été est passé pendant lequel deux démissions sont survenues au sein du conseil général qui induisent par conséquent l'arrivée de deux nouveaux conseillers généraux.

Je souhaite la bienvenue à M. Bertrand MENETREY qui remplace, pour le groupe Le Centre, Mme Christine VALLELIAN. Je prie M. MENETREY de bien vouloir se lever.

« Applaudissements ».

De même, pour le groupe UDC, je souhaite la bienvenue à M. Olivier MARILLER, qui remplace M. Denis GRANDJEAN. Je prie M. MARILLER de bien vouloir se lever.

« Applaudissements ».

Durant les deux dernières années, l'avancement du projet de l'école primaire a été un point régulier d'information de nos séances. Ce projet a occupé passablement nos pensées, nos discussions, que ce soit formellement ou informellement. Ce soir, nous déciderons, par notre vote, sur la suite que nous voulons lui donner.

Je ne vais donc pas parler plus longtemps, afin de laisser la place aux échanges et aux discussions.

Entrons donc pleinement dans notre séance. »

EXCUSES-ES

Le bureau du conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

➤ Pour le conseil général

- M. Milan ANDRIC.
- M. Alain BOSSON.
- Mme Jacqueline BOURQUI.
- Mme Caroline DELACRETAZ PIDOUX.
- M. Manuel HURNI.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **45** conseillères générales et conseillers généraux sont présent·e·s pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 69 du règlement du conseil général (RCG), le conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque conseillère générale et chaque conseiller général, dans la forme et les délais mentionnés par la loi, conformément à l'art. 66 du règlement du conseil général (RCG).

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacune et à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du bureau d'effectuer leur travail de comptage.

M. le Président prie les intervenants-es de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leur(s) intervention(s), ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Conformément à l'art. 106 du RCG, les débats sont enregistrés afin de faciliter la compréhension des interventions.

M. le Président prie les intervenantes et les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de **décliner leur identité en début d'intervention**.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, la manière de procéder est la suivante :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis au secrétaire avant la séance ;
- pour les résolutions, les conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au bureau pour distribution aux membres.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscitant ni question ni remarque, et aucune motion d'ordre pour la modification du cours des débats n'étant demandée selon l'art. 90 RCG, **M. le Président** soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 45 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PRÉSENTÉ.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022

Chaque membre a reçu ce document. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, SOIT PAR 45 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2022.

2. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2022-2026

- cf. annexe 1 : planification financière 2022-2026

M. le Président passe la parole à **M. Thierry SCHMID**, vice-syndic, directeur des finances, pour la présentation du plan financier 2022-2026 (cf. *annexe 1*).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

« Lors de la séance de la commission financière du 20.09.2022, une présentation complète de cette planification a été mise en place par M. Thierry SCHMID, vice-syndic, et son administrateur des finances, M. Frédéric ROSSIER. Ils se sont adjoint les services de Mme Catherine BEAUD, collaboratrice auprès de la société fiduciaire BDO et co-auteure de la planification. Celle-ci nous a présenté et communiqué toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension et interprétation de ce document.

La commission financière s'est renseignée tant sur des éléments techniques pris en considération que sur des choix stratégiques retenus pour l'élaboration de cette planification.

Ce document est un outil de travail, permettant d'extrapoler le futur sur la base d'une part de ce qui est connu actuellement et des chiffres passés et, d'autre part, de supputations telles que l'augmentation de la population et de sa masse fiscale. De ce fait, les éléments réels, tant au niveau des charges que des recettes, permettront, au fur et à mesure du temps qui passe, d'adapter et de modifier ce document.

Ce qui est certain, c'est que le poids des crédits qui seront votés ce soir, crédits les plus importants que le conseil général de Romont n'ait jamais eu à voter jusqu'à ce jour, va influencer fortement le futur de Romont.

La commission financière relève plusieurs points :

- *Les intérêts et les amortissements des dettes pèseront dans le ménage communal pour les prochaines quarante années ;*
- *le taux d'intérêt pris en considération pour les emprunts, soit 1,2 %, laisse sceptique la commission financière au vu de la conjoncture actuelle ;*
- *l'extrapolation actuelle fait état de charges en augmentation drastique, soit plus d'un demi-million de francs chaque année ;*
- *l'augmentation du taux de TVA a déjà été prise en considération dès 2024 dans la planification ;*
- *l'ajustement à la réalité, ces dernières années, a été plus favorable que les projections.*

Compte tenu de la planification défavorable à long terme, le conseil communal a annoncé à la commission financière vouloir travailler sur le plan de législature de façon approfondie, avec une priorisation impérative des projets, voire la suppression de certains de ces projets et ce dès l'année prochaine.

N'oublions toutefois pas que c'est bien le conseil général qui, par ses votes, est responsable des frais futurs engendrés par les dépenses votées.

La commission financière remercie le conseil communal pour le travail réalisé dans l'élaboration de cette planification, ainsi que la transparence démontrée lors des discussions portant sur ce sujet ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe PS**

«Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport d'analyse de la planification financière communale, ainsi que des conclusions et recommandations formulées. Il relève la formulation claire et concise des éléments présentés.

Nos remarques et prise de position portent sur les points suivants :

En premier lieu, il aurait été utile et pertinent que le rapport soit accompagné d'un détail sur les composantes d'investissements, permettant de mieux comprendre leur influence et poids dans l'évolution des différents indicateurs.

Ensuite, nous relevons une prévision très modérée, voire timorée, des entrées fiscales, et notamment de l'impôt sur les personnes physiques, alors que les projets de densification et d'urbanisation de la commune se déploient, qui plus est pour du logement d'un certain standing, donc destiné à une tranche de contribuables à priori plutôt aisée.

L'analyse prévisionnelle montre une réduction importante de la capacité d'investissements à moyen terme. Une conclusion simple, et certainement simpliste à en tirer, serait de se lancer

dans une politique d'austérité, qui ne pourrait se faire qu'au détriment de la qualité de vie et du bien-être de la population.

Nous rendons donc attentif le conseil communal sur la nécessité de maintenir une capacité d'investissements suffisante, indispensable afin d'accompagner l'augmentation de la population et de ses besoins, et fondamentale pour réaliser les mesures permettant d'apporter un soutien adapté à nos aînés-es ainsi qu'à la frange de nos concitoyennes et concitoyens les moins favorisés-es, qui souvent se trouvent être les mêmes, par ailleurs.

L'attractivité de notre commune et le bien-être de sa population ne pourront se développer qu'à ces conditions.»

■ **Intervention de M. Fabrice CORBAT, conseiller général, pour le groupe Les Vert·e·s**

« Le groupe Les Vert·e·s a pris connaissance avec intérêt des documents relatifs à la planification financière 2022-2026 transmis par le conseil communal, et l'en remercie. Il remercie également l'entreprise BDO et Mme Catherine BEAUD pour l'analyse complète de notre situation financière à venir.

Comme toutes nos collègues et tous nos collègues du conseil général, nous avons pleinement conscience que les importants mais indispensables investissements à venir vont peser sur les finances communales. Nous sommes certains qu'il existe suffisamment de garde-fou pour nous permettre de conserver un équilibre budgétaire. Les explications du conseil communal, par les voix de M. le Syndic et de M. le Directeur des finances, ainsi que l'expertise externe de la société BDO nous donnent confiance quant à la pérennité des investissements consentis.

Nous sommes également persuadés-e-s que le conseil communal aura à cœur de ne pas diminuer ses efforts en matière d'investissements pour une politique énergétique et environnementale qualitative sous prétexte d'économie. Car, comme chacun-e le sait, l'urgence environnementale que nous connaissons ne peut se subordonner à aucune autre prérogative. Notre groupe sera particulièrement vigilant sur ce point.

C'est donc confiant-e-s que les membres des Vert·e·s vous proposent de soutenir notre pouvoir exécutif dans sa planification financière ».

M. SCHMID remercie les partis politiques pour la confiance témoignée et prend acte des différentes remarques émises.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** rappelle que, selon l'art. 6 de la Loi sur les finances communales, le plan financier et ses mises à jour sont transmis au conseil général. Ce point du tractanda ne fait donc pas l'objet d'un vote de la part du conseil général.

M. le Président remercie le conseil communal pour la présentation de cette planification financière et clôt la discussion sur le plan financier 2022-2026.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 50'000'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE ET INSTALLATIONS SPORTIVES EN BOULEY

- cf. annexe 2 : présentation

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Claude CORNU**, syndic, pour la présentation de cette demande de crédit (cf. annexe 2).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

« Ce message est la suite logique du crédit d'étude de CHF 1'800'0000.- que nous avons voté lors de la séance du conseil général du 19.05.2022. Ce crédit devait permettre d'avoir d'une part un coût précis et définitif du projet et, d'autre part, d'amener le projet jusqu'à la demande du permis de construire.

Le coût du projet est dorénavant connu et dépasse largement les 30 millions de francs votés lors du budget d'intention 2022 en décembre passé.

Les différentes forces politiques en fonction avaient soutenu la construction d'une nouvelle école et des installations sportives En Bouley, mais avaient également posé certaines exigences, entre autres une construction en bois de notre région, ainsi que de privilégier les entreprises locales. Tout ceci a un coût.

Le comité de pilotage a effectué les choix qu'il estimait nécessaire au niveau des dimensionnements du projet et du programme des locaux, tant pour les bâtiments des classes enfantins et primaires que pour les bâtiments des infrastructures sportives, comprenant une salle sportive double et une salle spécialisée. Des choix différents dans le programme de tous ces locaux auraient pu influencer le coût. Une seule variante nous est soumise. Un choix de variantes aux coûts différents aurait été intéressant, au niveau de l'incidence financière bien sûr.

La commission financière avait déjà relevé que la construction d'un centre scolaire et d'installations sportives aurait un impact certain sur la vie future financière des Romontoises et Romontois. Elle avait estimé ce risque nécessaire, au vu des effets bénéfiques scolaires et sociaux de ces constructions. Mais à ce moment-là, le coût du projet était évalué à « au moins 40 millions de francs ».

Ce soir, c'est une dépense totale de 50 millions qui doit être décidée, soit 48.2 millions de crédit additionnel au 1.8 millions votés précédemment et non l'addition des deux crédits, comme le conseil communal a pu le confirmer à la suite de la requête expresse de la commission financière.

L'enlèvement d'autres réalisations, de réfections ou d'améliorations, voire le spectre d'une hausse d'impôts se profile à l'horizon.

Une amélioration future du bassin fiscal romontois permettrait d'éviter ces scénarios. Les constructions actuelles sont de bon augure, mais seul l'avenir nous dira ce qu'il en est effectivement.

En l'état, la commission financière, dans sa large majorité, recommande d'oser concrétiser la seule variante soumise au conseil général et de voter en faveur de cette dépense de 48.2 millions de francs pour la réaliser.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert-e-s**

«Le groupe Les Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt de cette demande de crédit. Nous sommes satisfaits que ce projet aille de l'avant, car cela fait déjà plusieurs années que Romont a besoin d'une nouvelle école primaire qui réponde aux attentes des enfants et des enseignant-e-s.

Avec les nouveaux logements en construction aux Echervettes qui attireront de nouvelles familles, les besoins n'iront pas en diminuant.

Il s'agit-là d'un vrai projet de génération s'articulant autour du réaménagement de l'esplanade d'Arruffens, en lien avec l'école spécialisée et le CO de la Glâne. L'impact de ce projet se fera ressentir dans les prochaines décennies. La qualité du projet aura un effet déterminant sur les charges d'exploitations futures.

Nous saluons la décision du conseil communal de maintenir la halle spécialisée ; en effet, pour un coût à peine supérieur à une halle triple classique, cette halle spécialisée sera un vrai atout pour la région, étant donné la rareté de ce type de halle.

Nous remercions le conseil communal d'avoir finalement opté pour du bois de notre région comme nous le demandions depuis plusieurs années. Nous notons également la bonne volonté du bureau d'architecte qui a intégré certaines de nos revendications alors que celles-ci n'étaient pas explicitement intégrées au cahier des charges.

Nous soutenons donc cette demande de crédit et nous invitons le conseil général à en faire de même.»

▪ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

«Lors de sa séance de préparation du mercredi 5 octobre, les membres du groupe Horizons Nouveaux ont étudié ce message et ont beaucoup échangé à son sujet.

Que de chemin parcouru pour en arriver à cette demande de crédit. Depuis 2014, le sujet de la nouvelle école primaire n'a cessé de nous accompagner. Entre enthousiasme, euphorie, déception, frustration, résignation, colère, nous sommes passés par beaucoup d'états d'âme et de pertes financières. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de passer à une étape encore

jamais atteinte dans ce projet, qui est le passage de la théorie au concret. Bien que le montant soit énorme, à ma connaissance, le plus conséquent jamais voté par le conseil général romontois, nous nous devons, pour nos élèves des classes enfantines et primaires de finalement réaliser cette infrastructure.

La qualité du message ainsi que la présentation au public démontrent la volonté de transparence du conseil communal que nous remercions pleinement, transparence que nous attendons également tout au long de la construction par un suivi régulier, lors des prochaines séances du conseil général, de l'avancement de la réalisation et de l'évolution financière.

Ce projet a été modelé avec tous les partis politiques romontois et les nombreux intervenants du monde scolaire et sportif. Il ne devrait donc susciter aucune opposition. Si tel ne devait pas être le cas, je prie le conseil communal de jouer aussi la carte de la transparence pour nous faire part des tenants et aboutissants, sans aucune retenue.

Bien que les nouvelles constructions soient régies par des normes liées à la mobilité réduite (SIA 500 – construction sans obstacle), nous vous invitons à vous assurer que cela soit complètement le cas pour les différents types de handicaps liés à la mobilité.

Pour une utilisation optimale de ces nouvelles infrastructures, nous sommes pleinement conscients qu'il est obligatoire de soutenir aussi le message 3.2. Ces deux investissements auront un lourd impact sur les finances communales durant ces prochaines années et repousseront d'autres investissements afin de garantir un taux d'imposition acceptable pour la population.

Au final, le groupe Horizons Nouveaux soutient cet investissement et invite le conseil général à en faire de même».

▪ **Intervention de Mme Virginie MARDON, conseillère générale, pour le groupe PLR**

Le groupe PLR a suivi de très près l'évolution du projet de la nouvelle école primaire tout au long de ces derniers mois.

Nous souhaitons féliciter toutes les personnes impliquées à cette réflexion car, il faut le dire, nous trouvons le futur campus magnifique. Nous aimerions particulièrement remercier le conseil communal qui, durant toute l'étude, a su entendre les remarques et les requêtes des partis politiques, et les appliquer aux caractéristiques du bâtiment. Voici ici un projet construit par une équipe, construit par Romont !

Cette école se rapproche du rêve... C'est un bâtiment grand, certes, mais chaleureux, avec des espaces caractérisés et bien définis, adaptés à tous les âges. Les extérieurs sont soignés, ludiques et pédagogiques. A l'évidence, les mamans se réjouissent déjà de recevoir, comme cadeau de Fête des Mères, des confitures confectionnées dans les cuisines de l'école, avec des fruits de la cour.

Enfants et enseignants-es pourront s'épanouir. Ils laisseront leur imagination et leur créativité s'exprimer.

Une question nous vient tout de même : un budget est-il prévu pour rénover les classes de l'école de la vieille-ville ? En effet, il est nécessaire de rafraîchir les salles et leurs équipements

afin d'offrir à tous les occupants-es qui seront en ville, des conditions de travail, d'étude et de vie à la hauteur de celles connues au pied de la colline.

Nous souhaitons que la fin du cursus scolaire primaire, 7-8H, effectué à côté du château, ne soit pas obscurci par l'ombre du nouvel édifice. Les élèves, qui auront commencé leur scolarité dans la nouvelle école, doivent retrouver des conditions d'étude similaire ; Romont doit apporter une continuité dans le cadre et l'équipement.

Pour que ce rêve devienne réalité, le groupe PLR soutient le financement de ce projet d'école En Bouley ».

▪ **Intervention de Mme Ajda BUDAK, conseillère générale, pour le groupe socialiste**

« Réunis en séance de préparation le 4 octobre dernier, les membres du groupe socialiste ont étudié avec grand intérêt la demande de crédit pour la construction de la nouvelle école et se réjouissent de ce projet tant attendu, surtout pour les futur-e-s utilisat-ric-e-ur-s.

La description très détaillée donne déjà envie à nos membres enseignant-e-s d'y être. En effet, il ne sera plus question de partir à la quête d'une salle libre afin de donner une leçon à un-e élève en difficulté. Nous remercions donc le conseil communal d'avoir écouté les premières personnes concernées par ce projet : les futur-e-s utilisat-ric-e-ur-s.

Il est primordial qu'un enfant se sente bien dans l'environnement auquel il est confronté durant 28 heures hebdomadaires. Cela demande des locaux sains et adaptés. Grâce à la création des nouvelles salles de gym, tout le monde pourra enfin bénéficier des trois heures de sport par semaine demandées dans la grille horaire. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste accepte ce crédit et vous invite à faire de même.

Le groupe aimerait cependant réitérer la demande exprimée lors de la proposition du postulat de Mme VALLELIAN et appelle le conseil communal à prendre en considération la requête des toilettes non genrées pour les mêmes raisons que nous avons pu exposer précédemment. Cette demande s'inscrit dans une logique d'inclusivité qui ne s'arrête évidemment pas aux portes des toilettes publiques. Elle s'intègre aussi au sein de l'école, berceau de l'éveil aux questions d'intégration, de tolérance, de respect et de compréhension de l'autre. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire d'inclure cette question au sein des aménagements sanitaires de la future école».

▪ **Intervention de M. Olivier MARILLER, conseiller général, pour le groupe UDC**

« Le groupe UDC, réuni en séance le 4 octobre dernier, a beaucoup parlé autour de cette demande de crédit. Je vous passe toutes les délibérations pour le résultat final.

Allons de l'avant aujourd'hui pour l'école de demain.

Arrêtons de vouloir négocier ou discuter ce qui nous est présenté aujourd'hui. Faisons confiance à notre conseil communal. Un refus ne ferait que nous renvoyer à la situation de l'après ZELDA. Ne gaspillons pas plus d'argent que déjà souhaité et engagé à ce jour.

Le groupe UDC acceptera cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même.

▪ **Intervention de M. Nicolas DAFFLON, conseiller général, pour le groupe Le Centre**

« Ce soir, nous allons voter le plus grand investissement de l'histoire de notre ville. Le projet de trois législatures, pour le futur de nos enfants.

Malheureusement, ce projet porte déjà une forte atteinte à notre climat. Combien de mètres linéaires de dossiers ? Combien de tonnes de papier journal et de litres d'encre pour retracer dans la presse l'épopée de ce projet ? Quelle quantité d'énergie utilisée pour refroidir les serveurs des réseaux sociaux en surchauffe ?

Et beaucoup d'énergie utilisée à débattre lors des séances du conseil général, élevant sensiblement la température de la grande salle de l'hôtel de ville, bien au-delà des 19 degrés préconisés.

Bref, il est grand temps de remédier à cette situation.

Au Centre, nous pensons que cette école sera belle et fonctionnelle, à l'emplacement qui convient, et comprenez-nous bien, nous ne doutons pas des qualités énergétiques des futurs bâtiments. Lié au projet de mobilité, l'ensemble est plaisant. La charge financière pour notre commune est très importante, mais ce projet est indispensable, et nous le soutiendrons.

Néanmoins, nous émettons quelques réserves concernant l'utilisation des bâtiments :

En 2021, la Commune de Romont signe une convention avec la société coopérative « Centre de Gymnastique Régional de Romont ». Quelle belle idée ! Trouver des synergies avec une association sportive, afin de pouvoir développer dans notre région cette discipline sportive.

Malheureusement, début 2022, la société coopérative annonce à la Commune de Romont renoncer au projet de financement, trop important pour elle, de cette salle de gymnastique spécialisée. Qu'à cela ne tienne, le conseil communal reprend le projet à sa charge, à la charge du contribuable romontois. Les bénéficiaires seront bien entendu le GASF, et les clubs romands qui n'ont pas de telles infrastructures à disposition. Sur ce sujet, le conseil communal a fait preuve d'audace, d'une ouverture d'esprit certaine, il a pris le pari de se démarquer en devenant une place romande importante pour cette discipline sportive exigeante.

Quid de nos gens, quid de nos sociétés locales ? Ces dernières ont, par la voix de l'Union des Sociétés Romantoises, fait part de leur besoin de disposer d'une salle polyvalente. Le conseil communal a alors répondu que la halle triple du Bicubic permet d'accueillir des manifestations. Malheureusement c'est une solution alibi qui ne convainc personne. La halle triple du Bicubic n'a pas été construite dans le but d'accueillir des manifestations non sportives, et je suis persuadé que M Syndic pourra le confirmer ! Nos sociétés locales, notre population remercient les communes de Villaz ou de Siviriez, qui sont actuellement d'accord de louer leurs salles aux sociétés romantoises. Nos sociétés préféreraient cependant pouvoir organiser certaines manifestations à Romont, pour Romont. Un bel outil pour favoriser le dynamisme de nos sociétés locales, notre commune, et notre région !

Notre groupe a, à plusieurs reprises, interpellé le conseil communal pour le sensibiliser à ce besoin de notre population, jusqu'ici sans succès.

De plus, aujourd'hui, il ne faut pas se voiler la face, la marche du monde prend une tournure qu'on n'aurait jamais imaginé il y a seulement cinq ans en arrière. Nous l'avons vécu, les collectivités ont de plus en plus besoin de grands espaces, afin de pouvoir répondre à certaines urgences sanitaires, climatiques, humanitaires ou que sais-je.

Ainsi, exiger de la polyvalence pour une grande surface intérieure à construire tombe sous le sens ! C'est une occasion unique que Romont est en train de manquer.

Les membres de notre groupe sont unanimement persuadés du bien-fondé de cette demande. Nous faisons appel à l'agilité du conseil communal, afin de prévoir la modification suivante au projet :

- *Au niveau inférieur de la halle de gymnastique double, un local avec des services tels que l'accès à l'électricité, une plonge avec l'eau courante, un plan de travail et une grande armoire frigo.*

Cet investissement minime apportera réellement une plus-value inestimable à notre bâtiment.

Alors oui, notre groupe accepte le projet, mais avec un sentiment d'inachevé s'il devait rester en l'état. »

▪ **Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général, pour le groupe PVL**

Le groupe PVL a pris connaissance de la demande de crédit pour la nouvelle école En Bouley.

Nous avons examiné cette demande et tous les dossiers y relatifs en détail. Nous félicitons le team Aliénor pour son très beau projet. Nous nous réjouissons, comme j'en suis sûr tous les groupes politiques ainsi que toute la population de Romont, que cet important dossier arrive enfin dans du concret. Le groupe PVL fera tout son possible pour soutenir l'ensemble des acteurs participant à cette réalisation.

Toutefois, en espérant de ne pas être considérés comme des trouble-fêtes ou pire des pinailleurs, nous avons une question qui nous semble légitime.

Dans le cahier des charges établi par les experts et présenté aux groupes politiques, il était stipulé que les équipes retenues pour le deuxième tour devaient fournir un prix pour leur projet à +/- 10 %. Le groupe PLR avait émis un doute quant à la faisabilité de ceci, mais M. Zurbuchen et le groupe d'experts avait tout bien confirmé : le prix serait fixé à la fin du deuxième tour. Le gagnant disposerait ensuite de deux mois pour affiner ce prix et si celui-ci était de plus de 10 ou 15 %, il y aurait rupture de contrat.

Or dans le document du MEP ayant finalement servi au concours, l'article concernant le prix a été modifié. Selon ce document, seule l'équipe lauréate du concours a dû fournir le prix de son projet. Et ceci non pas à la fin du deuxième tour, mais dans un délai de trois mois après avoir été désignée gagnante.

Notre question est simple :

Pourquoi le collège d'experts et/ou le conseil communal a-t-il changé ces conditions concernant le prix du/des projet(s) ?

Tout ceci pour vous dire que nous allons soutenir ce projet et cette demande de crédit».

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

La procédure choisie est celle du MEP, qui a pour avantage, contrairement à un concours d'architectes, de ne pas choisir un projet mais de disposer de plusieurs projets et de choisir celui qui est le plus proche de nos ambitions, de nos objectifs, de nos intentions et de nos moyens. Il n'est pas possible de demander encore des variantes à l'équipe retenue car il s'agit de l'équipe qui répondait le mieux à tous les critères. On a donc avancé avec ce projet, main dans la main, semaine après semaine, depuis le mois de février, avec toutes les personnes et parties concernées. On ne voulait tout de même pas demander une variante en béton par exemple. On a donc suivi le processus tel qu'il avait été décrit et imaginé dès le départ.

Je remercie Mme MASUR LUU et M. PACCAUD pour leurs interventions en leur garantissant qu'on continuera absolument dans l'esprit de transparence instauré maintenant depuis plus d'une année. Beaucoup de questions ont été évoquées avec le bureau d'architectes et le team concernant les éléments liés à la mobilité et l'accessibilité, par exemple la suppression des escaliers, les dimensions des ascenseurs, etc. On a beaucoup travaillé sur ces thèmes, d'autant plus que parmi les utilisateurs potentiels figure le Carré d'As notamment. Donc les locaux devront être accessibles à tous.

Concernant la rénovation de l'école en vieille-ville, il n'est pas prévu actuellement de budget spécifique pour la rénovation des locaux utilisés par les classes 7/8H. L'ancienne équipe du conseil communal avait choisi de maintenir cette école. Par contre, on a suivi un programme de rénovation et de rafraîchissement des bâtiments depuis des années (hors budget des investissements). Il y a encore évidemment d'autres projets qui sont sur les rails comme le MEP vieille-ville (requalification des places de parc, du bâtiment de l'école, etc.) mais ce n'est pas l'objet du présent crédit. Vous pouvez être rassurés sur le fait que nous n'allons pas nous concentrer uniquement sur les écoles En Bouley et négliger le reste.

Par rapport au bâtiment de la Condémine, on y réfléchit pour l'accueil extrascolaire afin de pouvoir faire le nécessaire dès que les classes seront libérées. Tout dépend donc évidemment de la décision qui sera prise ce soir par le conseil général. On ne pouvait pas aller de l'avant sans connaître la décision du conseil général de ce soir.

Pour la partie sport, le Centre de Gymnastique Région de Romont (CGRR) avait énormément d'ambitions et a essayé d'amener à Romont quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs dans le canton. Pour le CGRR, avec l'envergure prise par ce projet, il était très difficile de l'assumer seul. Par contre, le CGRR va nous aider et grâce à lui, nous allons pouvoir bénéficier, pour l'équipement de cette salle spéciale, d'une subvention de La Loro, de plusieurs centaines de milliers de francs. On va passer une convention avec cette société et on ne va pas lui offrir la gratuité à vie.

Pour la demande de salle polyvalente comme demandé par M. DAFFLON, l'idée est très sympathique mais cela n'a plus rien à voir avec le projet que nous avons décidé de réaliser.

Demeurent la grande salle de l'Hôtel de Ville, la salle du Bicubic, etc. Pour de grandes manifestations, Siviriez et Villaz-St-Pierre mettent également à disposition des locaux. Je ne peux vous affirmer qu'on va réussir à corriger le projet et réaliser un mess. Malheureusement, on a peut-être fait faux et on fait parfois des choses fausses. Sur le plateau d'Arruffens demeurent également le COGL avec son restaurant, Epicentre avec son restaurant « L'Oh à la Bouche » également et ce n'est pas rien. Réaliser une plus grande infrastructure pour une à deux utilisations par année semble démesurée. Ces propos n'engagent que moi. Pour les grandes manifestations, nous disposons de l'esplanade d'Arruffens où un espace est maintenu pour une cantine pour organiser par exemple une fête des musiques ou autres fêtes. C'est donc une belle offre à disposition.

J'ai pris note des remarques du groupe PVL. Il en sera tenu compte tout au long du projet. Pour le contrat d'entreprise totale, qu'on devrait passer évidemment sous réserve du vote du conseil général et du referendum, il est difficile actuellement de revenir en arrière et de faire des changements. Le travail fut très conséquent depuis le mois de février. Le contrat va vraiment dans les détails.

A propos des WC, il a vraisemblablement été discuté la semaine dernière de réaliser des WC non genrés mais non pas communs aux enseignants-es et aux élèves. Toujours par rapport aux WC, il n'y aura que de l'eau froide sauf dans les WC pour les petits élèves.

▪ **Nouvelle intervention de M. Jean-François ROCH**

« Toutes ces réalisations sont certes fantastiques mais je constate que je n'ai toujours pas de réponse à ma question ».

▪ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« J'ai déjà répondu en bilatérale mardi après-midi à M. ROCH. Dans le cadre du MEP lancé, il n'y a pas eu de chiffres qui ont été mentionnés. On avait une demande pour une école avec une estimation à plus ou moins 10 %. Pour les 4 projets retenus, les montants étaient de 40, 40.5, 41 et 47 millions. Pour ceux-ci, il était clair que c'était plus ou moins 25 %.

L'étude financière consistait à vérifier la crédibilité d'un projet par rapport à l'autre. On a donc lancé une étude comparative, pour savoir si les chiffres tenaient la route. Il faut oublier ces affaires de budget. On n'en savait pas plus et rien ne sert de refaire le passé. Lorsqu'on est arrivé avec ces chiffres et que la question m'a été posée hors conseil général, j'ai toujours dit que je ne voyais pas comment on peut construire une école de ce volume et à cet endroit-là à moins de 40 millions de francs. Je me suis fait un peu engueulé par le conseil communal et la commission financière mais j'ai exposé mon point de vue. On a ensuite travaillé le projet, on l'a amélioré et finalement, avec le plus ou moins 10 % par rapport à ce qui avait été annoncé par les bureaux d'architectes, on a obtenu ce montant de 40.5 millions + la TVA + les aménagements et tous les frais ont été pris en compte pour être le plus transparent possible».

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 45 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 48'200'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE EN BOULEY.

« *Applaudissements* ».

Intervention de M. le Syndic

« *Avec l'équipe du conseil communal, la délégation qui suit de plus près cette construction scolaire et les groupes de travail qui se mettront en place très rapidement, je peux vous garantir que votre confiance ne sera pas galvaudée. Tout sera fait pour respecter évidemment le crédit et si possible économiser encore tout ce qui peut l'être. Surtout, nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier. Je vous remercie pour le résultat de ce vote qui est un sacré soulagement pour le conseil communal et les enseignants-es. J'espère donc qu'on méritera votre confiance* ».

3.2. DEMANDE DE CREDIT ADDITIONNEL DE CHF 6'100'000.- POUR L'ESPLANADE D'ARRUFFENS ET TRAVAUX CONNEXES

- cf. annexe 3 : présentation

En préambule, complément de M. Jean-Claude CORNU, syndic

M. le Syndic explique que les deux choses sont extrêmement liées (école et esplanade d'Arruffens). Le quartier d'Arruffens est en train de prendre une place extrêmement importante dans notre ville, ce qui n'empêchera pas la vieille-ville et ses commerçants de vivre.

D'ailleurs, nous avançons à grande vitesse avec le MEP. Le plateau d'Arruffens jouera un rôle déterminant en matière d'habitations, de commerces, d'écoles et de sport dans les années à venir. On aurait pu se montrer minimaliste - car on dépense déjà 48.2 millions de francs pour l'école - et faire que le minimum pour les problématiques des transports, des transports publics et de la mobilité douce, etc. Mais on a décidé de ne pas faire cela. Cet espace doit être extrêmement structurant pour l'avenir du quartier d'Arruffens et tout le secteur. On aurait aussi pu être plus excessif. La route d'Arruffens est en mauvais état (ses conduites aussi) et on devrait la refaire depuis le carrefour de Siviriez jusqu'à la Belle-Croix, mais on ne peut pas se le permettre pour l'instant. Ainsi, il est question de se concentrer sur l'espace entre la Route En Bouley jusqu'à la Condémine et on profite de refaire tout ce qui doit l'être en souterrain (conduites, mise en séparatif, etc.). Ces travaux spécifiques représentent un coût d'env. 1,7 millions de frais en charge du compte eau/épuration.

M. le Président passe la parole à **M. Marc MENOUD**, conseiller communal en charge du dicastère URBANISME/CONSTRUCTIONS pour la présentation de cette demande de crédit additionnel de CHF 6'100'000.- répartis en CHF 4'200'000.- pour l'esplanade (quais de bus, trottoirs et aménagements) et CHF 1'900'000.- pour les travaux connexes (réfection des réseaux souterrains, etc.).

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

- **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale, présidente de la commission financière**

«Ce message est la suite logique du crédit d'étude de CHF 500'0000.- que nous avons voté lors de la séance du conseil général du 24 février dernier.

La commission financière relève avec satisfaction que le message présente l'objet dans la totalité de sa réalisation, soit en incluant les travaux connexes. Les coûts totaux sont ainsi connus.

Aucun frais de fonctionnement supplémentaire, hormis les amortissements et les intérêts de la dette, ne sera à absorber par les comptes de fonctionnement. Même, une partie de ces frais, rattachés à l'adduction d'eau et à l'épuration, seront attribués et assumés par ces domaines devant s'autofinancer. En l'état actuel, aucune hausse de tarification pour ces domaines n'est à envisager.

La commission financière, à l'unanimité, recommande de voter en faveur de cette dépense permettant une valorisation certaine de ce secteur ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Philippe JORDAN, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

« Une fois de plus, je vais m'exprimer sur ce sujet et je voudrais pour commencer citer tels quels les propos que j'avais tenus avant le vote du crédit d'étude qui a débouché sur la demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui.

Je cite donc :

« Le groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance du message 3.1 et, m'étant fait l'auteur d'une intervention virulente à propos de la problématique des arrêts de bus sur le plateau d'Arruffens lors de la précédente législature, j'ai proposé de me faire le porte-parole du groupe sur cette demande de crédit qui me tient tout particulièrement à cœur. Je souhaite d'abord remercier le conseil communal actuel et son prédécesseur d'avoir pris en considération les problèmes que j'avais soulevés à l'époque et d'avoir travaillé avec sérieux avec tous les partenaires concernés pour y apporter une solution tout à fait pertinente pour les nombreux élèves du degré primaire et du COGL qui fréquenteront quotidiennement cette zone. Pour le groupe Horizons nouveaux, il est évident que cette question des arrêts de bus doit être réglée avant la mise en service de la nouvelle école primaire et que cette demande

de crédit permettra d'avancer dans la bonne direction en analysant les nombreux paramètres dont il y a lieu de tenir compte.

Fin de citation ».

Force est de constater aujourd'hui que ce crédit d'étude a porté ses fruits et qu'il a donné naissance à un projet cohérent qui répond à la principale préoccupation d'Horizons Nouveaux, soit la séparation des flux d'élèves à l'arrivée et au départ des bus tout en préservant le panorama exceptionnel sur les Préalpes. Comme vous pouvez donc vous en douter, le groupe Horizons Nouveaux apporte un soutien franc et massif à ce projet et en conséquence à cette demande de crédit. Nous ne pouvons imaginer qu'il en soit autrement après avoir mené à terme ce combat dont nous revendiquons être à l'origine pour le bien des élèves qui fréquenteront le site, mais aussi de toute la population du quartier d'Arruffens qui se verra ainsi dotée d'un véritable hub de transports publics ».

■ **Intervention de M. Jean-Bernard FAVRE, conseiller général, pour le groupe PLR**

« La demande de crédit additionnel qui nous est proposée porte bien son nom, car elle est intimement liée à la demande de crédit que nous venons d'accepter.

En effet, il serait inimaginable de refuser ce crédit dédié aux travaux de transformation et d'aménagement du plateau d'Arruffens, tant son importance stratégique est évidente. En effet, comme l'avait relevé M. le Syndic dans ses réponses lors de notre séance du 24 février dernier, cette plate-forme sera appelée à « digérer » entre 1'500 et 1'800 élèves au quotidien. Pour garantir la fluidité de tous ces jeunes voyageurs, il est impératif de disposer d'infrastructures bien pensées, surtout fonctionnelles et garantissant la sécurité de toutes et tous.

Le secteur d'Arruffens a déjà pris et va encore prendre une autre dimension avec l'arrivée de l'école primaire. Initialement quartier d'habitation avec les premiers immeubles de Romont, cette zone trouve un nouveau visage avec l'implantation d'un véritable campus. Après, le COG, le Bicubic, Epicentre, le Carré d'As, voici l'école primaire qui va focaliser un grand nombre d'activités dans cette région. Qui dit activités nombreuses dit mouvements, déplacements et stationnements.

En nous présentant ce projet de l'Esplanade d'Arruffens en un temps record, le conseil communal s'est efforcé de trouver des solutions efficaces et respectueuses afin de répondre au mieux à toutes les attentes. Cet exercice n'a sûrement pas été facile mais nous devons constater qu'il est réussi. A cet égard, nous pouvons féliciter chaleureusement notre exécutif pour le travail accompli.

Quant à la partie purement financière, je ne vais pas l'aborder, car la priorité n'est pas là dans ce dossier. Toutefois, il faut relever que le montant demandé est composé d'un tiers pour des travaux souterrains, des accès annexes et de la mise en zone à 30 km/h.

Notre ville continue sa transformation et sa mue dans la bonne direction et c'est réjouissant. C'est pour toutes les raisons évoquées que je vous invite, mes chers-ères collègues du conseil général, à accepter cette demande de crédit et d'oser aujourd'hui ce changement afin que nous soyons les acteurs du futur de notre cité ».

■ **Intervention de Mme Roxane ECOFFEY, conseillère générale, pour le groupe Le Centre**

« Lors de sa séance de préparation du 10 octobre, le groupe Le Centre a analysé le point 3.2 « demande de crédit additionnel de CHF 6'100'000.-».

Le groupe s'est préoccupé de l'impact de ce changement sur les commerces et restaurants selon la nouvelle organisation proposée du quartier, mais aussi du niveau de sécurité des piétons. Nos représentants du conseil communal ont répondu à nos interrogations et nous ont rassurés sur ces deux points. Le groupe Le Centre souligne l'importance de la validation de cette demande, dans le sens où elle permettra la mise en valeur de toutes nos infrastructures (Bicubic, piscine, Epicentre, école secondaire et finalement la future école primaire). Pour ces raisons, Le groupe Le Centre soutient cette demande à l'unanimité ».

■ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Les Vert-e-s ont toujours soutenu ce projet porté à bout de bras par le conseiller communal MENOUD et le bureau Urbaplan que nous félicitons pour l'excellent travail présenté il y a des mois à la commission d'aménagement. Ce projet reprenait les principales revendications des riverains et du Cycle d'Orientation de la Glâne (COGL), projet qui était initialement résolument tourné vers l'avenir.

Parce que l'avenir, ne sera pas fait de véhicules privés surdimensionnés qui viennent menacer nos enfants jusque sur le préau de nos écoles ; il sera fait de transports en commun, de mobilité douce et d'espaces de qualité.

Malheureusement, les nouveaux plans qui nous ont été soumis montrent que le projet a été largement vidé de sa substance par le conseil communal.

Alors que les voitures, qui sont la source de l'insécurité qui règne dans ce secteur, avaient été largement écartées, le nouveau projet les réintroduit sur l'ensemble de l'esplanade, en pleine contradiction avec l'objectif de sécurisation des espaces utilisés par les enfants. C'est dommage et inutile puisque le plan original proposait des solutions efficaces bien plus en phase avec notre époque.

Alors que nous venons de réaménager à grands frais le Chemin du Brit où l'interdiction de circuler avec dérogation pour les riverains n'a JAMAIS fonctionné, la proposition de reprendre ce principe non fonctionnel devant une école ressemble à une farce de mauvais goût.

Que des places PMR soient réservées à l'entrée d'Epicentre paraît raisonnable. Toutefois la configuration de l'espace à cet endroit doit être revu car il occasionnera une zone de stationnement sauvage incompatible avec l'objectif de sécurisation. La configuration proposée ne fait que pérenniser le stationnement sauvage qui est malheureusement toléré depuis plus de deux ans maintenant et qui nuit gravement à la sécurité des piétons et des cyclistes.

Le groupe Les Vert-e-s a souhaité rencontrer une délégation du conseil communal pour discuter des points modifiés depuis la présentation du projet en commission d'aménagement. Malheureusement, le conseil communal a rejeté notre demande par e-mail du 30 août 2022.

Nous déplorons qu'il ne soit pas possible de discuter en amont de la mise à l'enquête. L'étonnante manière de procéder du conseil communal encourage à la fois le rejet de cette demande de crédit ET le dépôt d'oppositions ! C'est totalement contre-productif. Le groupe Les Vert-e-s invite le conseil communal à envisager des discussions constructives AVANT la mise à l'enquête pour éviter le terrible gaspillage de temps et d'argent public que représente le traitement des oppositions.

Vous l'aurez compris, après avoir été de fervents soutiens de ce projet, les Vert-e-s ne soutiennent cette demande de crédit que du bout des lèvres dans l'unique objectif d'une réalisation rapide de l'école. Car il faut être très clair, sans réalisation rapide de ce projet, pas de réalisation de l'école. Mais le conseil communal doit très sérieusement améliorer sa copie ».

■ **Intervention de M. Christophe GILLON, conseiller général, pour le groupe PVL**

«Le parti Vert'Libéral a pris connaissance de la demande de crédit additionnel concernant l'esplanade d'Arruffens et a étudié le projet avec attention.

Pour le dire d'entrée, notre groupe ne va pas soutenir ce crédit. Le projet nous semble trop cher pour la valeur limitée qu'il amène, raison pour laquelle nous avons demandé en février la considération d'une variante plus simple. Cela aurait permis une plus grande marge de manœuvre au moment où le conseil général doit voter des investissements importants qui exerceront une influence notable sur les possibilités de développement d'autres projets pour la ville dans les prochaines années.

Dès le moment où le conseil communal ne souhaitait pas étudier une variante plus light, nous aurions trouvé important qu'il tienne compte des interventions de différents groupes lors de la séance du 24 février pour arriver à une esplanade plus conviviale et végétalisée».

■ **Intervention de M. Olivier MARILLER, conseiller général, pour le groupe UDC**

« Du fait que nous venons d'accepter la précédente demande pour l'école, nous ne pouvons qu'accepter cette demande de crédit. Comme mentionné auparavant par M. Nicolas PACCAUD, par M. le Syndic et par M. FAVRE, les points 3.1 et 3.2 de l'ordre du jour sont directement liés et l'un ne va pas sans l'autre.

Le groupe UDC acceptera cette demande de crédit et invite le conseil général à en faire de même ».

■ **Intervention de M. Dominique ZÜRCHER, conseiller général, pour le groupe PS**

« Le groupe socialiste a pris connaissance de la demande de crédit additionnel en vue de l'aménagement de l'Esplanade d'Arruffens et de ses travaux connexes.

Le projet étudié et présenté semble effectivement répondre aux objectifs fixés en termes de sécurisation, multimodalité et mobilité douce, et nous nous en félicitons. L'aménagement de l'esplanade va incontestablement engendrer un changement des habitudes de mobilité pour

les usagers de ce périmètre. Cependant, les mesures ne sauraient se limiter à ce secteur particulier, et doivent être retenues comme l'initialisation d'une réflexion et d'un plan d'action plus large sur les thématiques suivantes :

- *Liaisons et cheminements piétonniers à prévoir et réaliser à l'intérieur des quartiers limitrophes, qui représentent la majorité des élèves de la future école primaire.*
- *Questionnement sur un plan de mobilité général au niveau communal.*
- *Intégration des mesures préconisées par l'office fédéral de l'environnement en matière de stratégie climatique à l'attention des communes.*

Dans ce sens, nous regrettons notamment que le projet n'englobe pas le traitement de la Route d'Arruffens sur l'intégralité de son tracé. De même, nous attendons que les principes de circulation vélo et piétons à l'échelle du quartier, tels qu'étudiés et définis dans le cadre du mandat Urbaplan, soient aussi réalisés. En effet, des mesures incomplètes ne pourront pas avoir d'effet positif tant sur le plan incitatif que de la sécurité sur le parcours scolaire.

Enfin, dans la perspective d'assurer une attractivité de l'Esplanade pour tous ses usagers potentiels, nous préconisons de mieux prendre en considération la question de la matérialité du sol, de la végétalisation et des ruissellements, par exemple en utilisant des matériaux clairs ou perméables et en favorisant un ruissellement des eaux de pluie vers des fosses à arbres.

C'est ainsi que le projet d'aménagement de l'Esplanade, soutenu par le groupe PS, pourra, à nos yeux et à celui des habitants-es, être qualifié de réussi. Nous vous remercions pour l'attention prise à nos considérations ».

■ **Réponse de M. Marc MENOUD, conseiller communal**

« Je salue et remercie les partis qui soutiennent ce projet et qui font confiance au conseil communal pour la réalisation de ce projet. Nous tiendrons compte de vos remarques jusqu'à la finalité des travaux.

Pour répondre à M. BARDET, groupe Les Vert-e-s, j'entends que la majorité du projet vous convient à l'exception de la présence des voitures dans ce secteur. On est voué à voir des voitures dans le secteur durant quelques années encore même si on leur fait la vie dure. Pour les bordiers du secteur d'Arruffens, il est simple de laisser rentrer les voitures sans un dispositif pour les y empêcher trop contraignant en journée, le week-end. Ceux qui abusent, on va les rendre suffisamment mal à l'aise mais sans mettre en place des dispositifs trop coûteux comme des bornes, barrières, etc. La volonté est de laisser libre accès en journée et le week-end aux automobilistes et de les amender en cas d'abus. J'entends déjà votre opposition, mais il faut être bien conscient que la voiture aura encore sa place quelques années dans le secteur.

On entend le PVL qui relève un projet trop complexe et trop cher et qui se plaint de ne pas avoir été entendu, mais qui veut d'un quai à 22 cm devant le Bicubic ou sur l'Esplanade d'Arruffens ? Pour 4.2 millions de francs, on retouche 15'000 m². Le quai transversal a été chiffré à ~CHF 500'000.- de plus-value par rapport à une situation longitudinale qui présente de multiples inconvénients. Le rapport coût-utilité de la variante défendu par le PVL n'est pas défendable et le conseil communal est convaincu par le projet retenu».

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Je suis assez d'accord avec M. BARDET lorsqu'il considère détestable que des voitures parquent devant Epicentre de manière sauvage. J'ai appris par ma collègue Mme LOSEY que le COGL envisage d'instaurer une mise à ban de façon à interdire le parcage à cet endroit. Les contrevenants pourront ainsi être amendés. Le parking du Bicubic est tout proche et les trois premières heures sont gratuites.

Par contre, il ne faut pas faire la chasse non plus. Certains accèdent à vélo et d'autres amènent leurs enfants et s'arrêtent deux minutes. Il faut rester raisonnable et permettre à tout le monde de vivre comme il l'entend sans que les uns imposent leurs règles aux autres. On tiendra compte de vos remarques, dans la mesure du possible.

Pour le PVL, je sais que c'est un combat depuis le début de la législature mais un combat qui n'est politiquement pas très productif. Lorsque vous dites que nous n'avons pas étudié les variantes, c'est faux car on a étudié quatre variantes et c'est la variante présentée qui a été choisie. Cette variante n'a pas été choisie par hasard. Enfin, on va également tenir compte des remarques du parti socialiste, dans la mesure du possible».

VOTE / DECISION

C'EST PAR 40 « OUI », 2 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT ADDITIONNEL DE CHF 6'100'000.- POUR L'ESPLANADE D'ARRUFFENS ET TRAVAUX CONNEXES.

4. DECISION DE TRANSMISSION DU POSTULAT « MISE A DISPOSITION ET NOUVEAUX EMBLEMES POUR DEFIBRILLATEURS »

- cf. annexe 4 : postulat

M. le Président se réfère au message du bureau du conseil général soumettant au vote du législatif la transmission au conseil communal du postulat déposé par M. Jean-Baptiste MOREL, du groupe Horizons Nouveaux, intitulé « *Mise à disposition et nouveaux emplacements pour défibrillateurs* ».

La parole n'étant pas demandée concernant ce postulat, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE, SOIT PAR 45 VOIX, QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL DU POSTULAT DEPOSE PAR M. JEAN-BAPTISTE MOREL INTITULE « MISE A DISPOSITION ET NOUVEAUX EMBLEMES POUR DEFIBRILLATEURS ».

5. DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT DU 7 OCTOBRE 2021 CONCERNANT L'ETUDE DE COUT POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. le Président passe la parole à **Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER**, conseillère communale en charge du dicastère de L'ENSEIGNEMENT pour la détermination du conseil communal concernant le postulat du 7 octobre 2021 intitulé « *Etude de coût pour transport scolaire séparé pour les 1H/2H et/ou 1H-4H* ».

■ Intervention de Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER, conseillère communale

En plus des informations communiquées dans le message adressé aux membres du conseil général, **Mme JAQUIER-ELTSCHINGER** précise que, dans le cadre du recours sur le transport des écoliers, le Tribunal Cantonal a rendu sa décision qui nous a été communiquée hier. La cause partiellement admise est renvoyée au conseil communal qui doit maintenant en prendre connaissance et l'analyser.

■ Intervention de M. Jean-François ROCH, conseiller général

« Lors de sa séance de préparation en vue de cette séance du conseil général, le groupe PVL a pris connaissance de la détermination du conseil communal concernant notre postulat demandant d'étudier le coût pour le transport séparé des plus petits élèves. Nous l'en remercions. »

Les chiffres présentés dans le message N° 5 n'étaient pas évidents à interpréter au premier abord. Je remercie Mme la conseillère générale Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER pour ses éclaircissements.

J'en ai fait un résumé pour l'année scolaire en cours :

- 221 élèves de 1H à 8H disposent d'abonnements et utilisent les bus scolaires.
- Parmi ces 221 élèves, 88 sont des élèves de 1H à 4H.
- 2 bus de ligne transportent ces élèves ; ces 2 bus disposent ensemble de 103 places assises et de 104 places debout.
- Le coût annuel actuel pour transporter ces 221 élèves s'élève à CHF 246'000.-.
- Le coût supplémentaire pour le transport des élèves de 1H et 2H par minibus serait d'environ CHF 130'000.- (soit 3 minibus à CHF 43'500.- chacun).
- Le coût supplémentaire pour le transport des élèves de 1H et 4H par minibus serait d'environ CHF 193'000.- (soit 5 minibus moins le salaire de l'accompagnant-e).

De ces chiffres, on peut en déduire les éléments suivants :

221 élèves doivent être transportés dans 2 bus contenant en gros 100 places assises et 100 places debout. Même s'il est clair que jamais la totalité des élèves voyagent simultanément, mais peut-être les 2/3 ou les 3/4, forcément des dizaines d'élèves doivent rester debout.

Le fait que des élèves voyagent debout dans ces bus TPF soi-disant de ligne correspond peut-être à la législation en vigueur, mais cela n'en reste pas moins très problématique. Pas plus tard que le mois passé, le bus de la Maula a dû freiner violemment, des enfants sont tombés

les uns sur les autres, certains sont arrivés en pleurant à la maison. Pour d'autres, c'est l'accompagnante qui a appelé les parents pour récupérer leur enfant à mi-parcours.

Il est très réjouissant de savoir qu'on aura, dans un avenir proche, une très belle nouvelle école, mais il est aussi primordial que les enfants arrivent « en bon état » à l'école et au retour dans leur foyer !

Si les élèves de 1H à 4H voyagent dans des minibus qui leurs sont dédiés, la place ainsi libérée dans les bus de ligne TPF permettra aux plus grands de voyager assis en toute sécurité.

Dans un avenir qu'on n'espère pas trop lointain, la sécurité des trajets pour les piétons entre les domiciles des enfants et les écoles devrait être améliorée ; ceci devrait diminuer le nombre d'enfants empruntant les bus, et donc diminuer le prix des transports scolaires. De plus, une synergie pourrait être trouvée pour grouper ces minibus des 1H à 4H avec le transport existant des élèves au-delà des 2,5 km, ce qui pourrait également diminuer les coûts.

Pour conclure, le groupe PVL demande formellement ce soir au conseil communal que, dans le budget 2023, le montant concernant les transports scolaires soit augmenté de CHF 193'000.-, ce qui correspond, à ce jour, au coût estimé pour transporter les élèves de 1H à 4H avec des minibus ».

■ **Intervention de M. Luc BARDET, conseiller général, pour le groupe Les Vert-e-s**

« Le groupe Les Vert-e-s a pris connaissance de la détermination du conseil communal sur le postulat no 2_20210708 du 7 octobre 2021 demandant d'étudier le coût pour des transports scolaires séparés pour les 1H/2H et/ou 3H-4H.

Nous notons que le conseil communal ne propose aucune solution nouvelle ni ne livre d'analyse critique du système actuel qui est pourtant loin de faire l'unanimité. Il est vrai que la formulation du postulat ne l'y invitait pas, contrairement au postulat no 4_20211007 refusé par le conseil général lors de sa séance du 16 décembre 2021.

On ne sait donc pas grand-chose de plus, si ce n'est que toutes les variantes ont un coût. On peut en déduire que, de manière générale, l'insécurité routière et l'étalement urbain dont souffre notre cité ont un coût élevé pour la communauté, même avec la variante la meilleure marché.

Reste à savoir si le transport scolaire dédié est la meilleure réponse à apporter.

Le conseil communal a-t-il envisagé l'abandon du transport scolaire dédié actuellement en vigueur au profit d'une sécurisation sérieuse du chemin de l'école, d'un renforcement de la ligne de transport public 479 interne à Romont ou de tout autre option permettant un accès sûr aux écoles ? Si tel est le cas, quelles options ont été envisagées et pourquoi n'ont-elles pas été retenues ? Et sinon, pourquoi d'autres options n'ont-elles pas été envisagées ? »

La discussion n'est plus demandée.

LE CONSEIL GENERAL PREND ACTE DE LA DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL A L'ENDROIT DU POSTULAT DE M. JEAN-FRANÇOIS ROCH DEPOSE AU NOM DU GROUPE PVL POUR L'ETUDE DE COÛT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SEPRE POUR LES 1H/2H ET/OU 1H-4H.

6. DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL SUR LE POSTULAT DU 16 DECEMBRE 2021 CONCERNANT LES TOILETTES PUBLIQUES DE L'INTRA-MUROS

M. le Président passe la parole à M. Didier DEMIERRE, conseiller communal en charge du dicastère du DOMAINE PUBLIC pour la détermination du conseil communal concernant le postulat du 16 décembre 2021 intitulé « *Toilettes publiques dans l'intra-muros* ».

■ Intervention de Mme Floriane VALLELIAN, conseillère générale, pour le groupe Le Centre

«Lors de sa séance de préparation du 10 octobre dernier, Le Centre a pris connaissance de la réponse du conseil communal.

Nous le remercions d'avoir pris notre demande en considération et de faire le nécessaire, comme mentionné dans le message, afin de pouvoir disposer de WC publics adaptés à tous, rafraîchis, propres et dignes de ce nom.

Nous souhaiterions également que l'endroit de ces WC soit indiqué correctement. En plus d'être indiqués, ceux-ci doivent être visibles et repérables par tout temps, ces lieux devant être accessibles 24h/24 et 7j/7.

Le plan annexé au message montre comment d'autres WC de notre ville sont mentionnés : cimetière, école primaire, halle de gym, etc.

Nous vous demandons de veiller à la dénomination du mot « public » car, selon le plan, Le Centre comprend que les toilettes de l'école primaire et de la halle de gym sont ouvertes au public. Or pour Le Centre, il est impensable que des personnes entrent dans ces bâtiments durant les heures scolaires afin d'utiliser les toilettes ».

■ Intervention de Mme Ajda BUDAK, conseillère générale, pour le groupe PS

«Le groupe socialiste remercie tout de même le conseil communal pour sa réponse malgré la proposition du statu quo au postulat de Mme VALLELIAN. Il tient néanmoins à revenir sur ses propos quant à l'intégration des demandes de notre groupe et celui des Vert-e-s.

En effet, proposer de les appliquer dans la mesure du possible ne répond que partiellement à nos souhaits respectifs, ou du moins d'une manière assez floue et peu concrète. Nous espérons ainsi que le conseil communal redoublera d'efforts pour proposer des changements concrets et factuels à la question des toilettes publiques afin de pallier les problèmes multiples actuels ».

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, conseillère générale, pour le groupe Les Vert·e·s**

Le groupe Les Vert·e·s se réjouit que le conseil communal donne une suite concrète à ce postulat et aux diverses remarques émises par les groupes politiques.

Il salue l'idée d'un test avec des toilettes sèches à la Tour à Boyer l'été prochain. Nous ne manquerons pas de lire attentivement le rapport du bilan qui en sera fait. Nous espérons que l'extension de toilettes sèches près de la Tour du Sauvage sera également envisagée après cela ».

La discussion n'est plus demandée.

LE CONSEIL GENERAL PREND ACTE DE LA DETERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL A L'ENDROIT DU POSTULAT DE MME FLORIANE VALLELIAN DEPOSE AU NOM DU GROUPE LE CENTRE CONCERNANT LES TOILETTES PUBLIQUES DE L'INTRA-MUROS.

7. ELECTIONS AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Suite à la démission de Mme Christine VALLELIAN (Le Centre), il y a lieu de la remplacer comme membre suppléante du conseil général.

En conformité avec l'article 14 du RCG, le groupe Le Centre propose la candidature de **M. Bertrand MENETREY**.

En conformité des prescriptions légales, **M. le Président** adresse ses félicitations au nouveau membre suppléant du bureau et lui demande s'il accepte son élection.

M. MENETREY déclare accepter son élection en qualité de membre suppléant du bureau.

M. le Président le remercie pour son engagement et lui souhaite plein succès dans cette fonction.

8. DIVERS DU CONSEIL GENERAL

En ce qui concerne la rubrique «DIVERS », **M. le Président** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, à savoir

1. Les propositions.
2. Les postulats.
3. Les résolutions.
4. Les questions et les éventuelles remarques.

8.1. PROPOSITIONS

Néant.

8.2. POSTULATS

8.2.1. POSTULAT NO ORDRE 7_20221013 DEPOSE PAR M. LUKAS BIELER INTITULE « REVITALISATION DU RUISSEAU DE LA GLANE »

- cf. annexe 5 – postulat no ordre 7_20221013

M. le Président prend acte du dépôt de ce postulat qui sera examiné par le bureau du conseil général et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général.

8.3. RESOLUTIONS

Ainsi que le prévoit l'art. 104 du règlement, le bureau et les membres du conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'est déposée.

8.4. QUESTIONS

Le conseil communal répond aux questions immédiatement ou lors de la prochaine séance du conseil général.

8.4.1. ANCIEN SITE ELECTROVERRE – POLLUTION DE LA DECHARGE

- **Question de M. Jean-Baptiste MOREL, conseiller général, pour le groupe Horizons Nouveaux**

«A la suite de la parution, samedi passé, de l'article de La Liberté sur la pollution de la décharge située sur l'ancien site Electroverre, le groupe HN aimerait connaître les impacts généraux et financiers pour la commune ».

- **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Cette affaire est extrêmement complexe. On sait que le site d'Electroverre est relativement pollué en surface et doit être assaini en raison de la présence d'arsenic. Du côté "Jura", le site

présente également de légères traces de pollution. Côté Nord - où sont situés d'une part Electroverre, Le Groupe E et un propriétaire privé – on trouve une quantité de matériaux pollués accumulés au fil des années. Le SEN doit déterminer quelles seront les mesures à prendre pour l'avenir et ceci peut coûter plusieurs millions.

Comment assainir ce site ? Les derniers propriétaires rencontrent des problèmes pour vendre ce site pollué. Il en va de même pour Le Groupe E et le propriétaire privé concerné. Le gros souci est d'éviter une pollution supplémentaire du Glaney. Il faut laisser au SEN effectuer son travail et attendre en fin d'année ou au début de l'année prochaine pour avoir les résultats.

Pour la Commune de Romont, le risqué est faible. Le problème consiste à savoir si une conduite traverse ce site. Normalement, on ne devrait pas avoir de problème mais on ne peut pas faire de promesse. Il faut attendre la réponse du SEN. Pour pouvoir valoriser le site, les acquéreurs doivent savoir à quoi s'attendre. La Commune n'est pas l'acteur principal dans cette affaire. Les premiers concernés sont bien les sociétés EpreDia, Thermofisher, Electroverre, le Groupe E et un propriétaire privé.

L'intérêt pour la Commune de Romont réside dans la valorisation du site.

8.4.2. ECONOMIE D'ENERGIE – QUELLES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE DE ROMONT ?

■ **Question de M. Olivier ELTSCHINGER, conseiller général, pour le groupe socialiste**

« Nous connaissons toutes et tous la situation du point de vue énergétique et de ces futures problèmes d'approvisionnement.

Que prévoit faire la Commune face à sa responsabilité d'exemplarité en matière d'économie d'énergie ? ».

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

“L'élément déjà réalisé en matière d'exemplarité consiste en l'investissement de centaines de milliers de francs pour remplacer les ampoules au sodium par des ampoules LED.

La commune a aussi procédé à l'assainissement des éclairages des monuments historiques. Actuellement, nous disposons d'une liste d'interventions possibles. Certaines interventions sont onéreuses. Si on veut couper la lumière secteur par secteur, la chose doit être gérée de manière individuelle pour une économie d'énergie relativement modeste. Si on voulait réaliser tout ce qu'on avait envie de faire, le coût serait de ~CHF 100'000.- pour une économie annuelle de ~CHF 5'000.- an. Dans les mesures prévues, il est envisagé d'écrire aux commerçants pour les encourager à éteindre les vitrines et enseignes durant la nuit. L'étape suivante consiste à obtenir une gestion “domotique centralisée” pour pouvoir gérer le tout à distance.”

■ Intervention de **M. François HELFER**, conseiller communal

« Il faut savoir que l'éclairage public de la commune représente moins d'1 % de la facture électrique de la commune. Les éclairages de Noël et les éclairages publics fonctionnent très majoritairement au LED. Il faut donc reconnaître que les acteurs des législatures précédentes ont effectué un bon travail sur le sujet.

Nous disposons d'un chauffage à distance et nous sommes de très bons élèves dans le domaine avec 14 km de réseau et 104 consommateurs raccordés. Le rendement peut donc être considéré comme très bon. Les bâtiments communaux sont gérés par le programme "EnergO" permettant une analyse des données sur les consommations d'eau, d'énergie, etc. Ce programme permet de détecter d'éventuelles anomalies afin de les corriger dans le but de réaliser un maximum d'économies».

8.4.3. AIDE COVID ACCORDEE AUX COMMERÇANTS - REMERCIEMENTS

■ Intervention de **M. Philippe AYER**, au nom du groupe des commerçants du centre-ville

« Je tiens à remercier officiellement le conseil communal pour l'aide financière COVID accordée aux commerçants et qui a été distribuée comme proposé. Cette aide a pu donner un coup de pouce à bon nombre de commerces.

Je tiens à signaler que la situation actuelle des commerces en ville est saine, avec très peu de vitrines vides, preuve que le dynamisme de la ville fonctionne très bien.

Je souhaite que le conseil communal prenne acte de cette situation favorable, avant de prendre des décisions telles que coupure des lumières ou autres.

Si le commerce fonctionne bien, c'est grâce à la commune, grâce à vous toutes et tous. Un grand MERCI de la part de tous les commerçants».

■ Réponse de **M. Jean-Claude CORNU**, syndic

« La Commune a décidé de soutenir par exemple l'opération "tapis rouge", l'illumination du sapin à l'école primaire, les illuminations de Noël considérant qu'il faut soutenir l'attractivité de notre ville, un peu contre la tendance actuelle qui veut qu'on éteigne un peu tout.

Nous espérons ainsi que les commerçants gagneront encore en attractivité.»

■ Intervention de **M. Jean-François ROCH**, conseiller général

« Je suis favorable aux illuminations festives. Par contre, j'ai vu à plusieurs reprises des candélabres allumés en journée depuis la Parqueterie jusqu'en ville. Si je soutiens les illuminations nocturnes, je ne soutiens pas les éclairages en journée».

■ **Intervention de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Le conseil communal prend acte de cette remarque. Il faut savoir que ce n'est pas la Commune qui est responsable de la gestion de l'éclairage public. Cette problématique nous a été signalée aussi dans le secteur d'Arruffens, et la situation n'est effectivement pas normale ».

8.4.4. TRANSPORTS SCOLAIRES

■ **Question de M. Fabrice CORBAT, conseiller général**

« J'ai été personnellement contacté par un groupement de citoyens inquiets quant au débat actuel sur la sécurité des transports scolaires. Je remercie le conseil communal pour les éléments apportés à la suite du postulat de Monsieur le Conseiller général ROCH. Je ne manquerai pas de transmettre les faits saillants des variantes que vous proposez ce soir aux nombreux parents d'élèves sensibles à cette question qui anime nos débats depuis plus de dix ans.

Néanmoins, et au vu de la décision du 27 septembre du Tribunal Cantonal qui admet partiellement le recours de Madame et Monsieur Granget face à la Commune de Romont, il incombe désormais au conseil communal de prendre une décision ferme, pérenne, et efficace.

En effet, dans son arrêt, la 1^e Cour administrative précise : « Il faut constater que les transports scolaires peuvent être organisés de différentes manières (minibus dédiés, bus de ligne, taxis, indemnités aux parents transporteurs, solution mixte...) qui relèvent de la compétence de la commune en premier lieu. Il se justifie dès lors de renvoyer la cause à cette dernière pour qu'elle mette sur pied un transport scolaire gratuit conforme à la loi et aux considérants qui précèdent. ¹ ».

Dès lors, les parents d'élèves concernés posent ce soir la question suivante :

« Quelles sont les mesures que le conseil Communal entend mettre en place afin de satisfaire aux exigences légales mentionnées ci-dessus ? »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Il s'agit pour l'instant une décision du Tribunal Cantonal (TC). Malgré tout le respect que nous avons pour l'autorité judiciaire, il arrive aussi parfois – même souvent- que le TC perde devant le Tribunal Fédéral (TF). Il est nécessaire de nous laisser analyser la situation, décider si on va seul ou avec d'autres vers un recours ou si on prend simplement acte et qu'on examine comment gérer cette problématique. Cette décision doit être analysée. Nous disposons de 30 jours pour étudier tout ceci car cette décision pose des problèmes fondamentaux avec des conséquences financières importantes pour les communes. Les choses sont prises au sérieux ».

¹ Arrêt du 27 septembre 2022, 1^e Cour administrative, page 8

■ **Intervention de Mme Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER, conseillère communale**

« Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. C'est très difficile de prendre position ce soir sur cette décision qui nous a été communiquée hier. Le conseil communal ne manquera pas de revenir vers vous en temps utile ; pour l'heure, nous ne pouvons pas apporter plus de compléments. »

8.4.5. VELOS ELECTRIQUES – SUBVENTION COMMUNALE

■ **Question de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale**

« Romont, cité de l'énergie, soutient l'acquisition de vélos électriques par sa population.

Toutefois, seul un adulte peut percevoir cette obole, alors que les vélos électriques sont accessibles aux enfants dès 14 ans.

Est-ce que le conseil communal envisage élargir les conditions d'octroi de cette subvention lorsque le vélo électrique est acquis pour un enfant mineur ?

Les conditions d'octroi actuelles stipulent que la subvention n'est accordée qu'une fois tous les trois ans. De ce fait, les conditions d'octroi sont difficilement accessibles lorsqu'une famille entière s'équipe».

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

“A 14 ans, un enfant ne peut pas demander une subvention; la démarche doit venir de ses parents. Il n'a jamais été dit que les subventions pour les vélos électriques étaient limitées aux personnes âgées ou les adultes ».

■ **Réponse de M. François HELFER, conseiller communal**

« A ce jour, nous n'avons encore reçu aucune demande de subvention pour des jeunes jusqu'à 14 ans. La question peut se poser de savoir si, à 14 ans, on ne pourrait pas plutôt utiliser un vélo sans batterie ? Je pense que oui ! La question sera étudiée de cas en cas.

■ **Intervention de Mme Stéphanie OBERSON, conseillère générale**

«Je vous remercie car la subvention pour adulte peut être demandée tous les trois ans. Lorsqu'il y a une demande pour équiper toute une famille, les conditions d'octroi ne sont ainsi pas remplies, d'où ma demande ».

8.4.6. ROUTE DE CONTOURNEMENT

■ **Question de M. Luc BARDET, conseiller général**

« Lors de la séance d'information au sujet de la route de contournement du 3 octobre dernier, le Conseiller d'Etat STEIERT nous a révélé son souhait de réaliser la route de contournement en tranchée couverte pour en diminuer l'impact négatif sur la qualité de vie des riverains. Il a également révélé que vous, M. le Syndic, étiez en faveur d'une réalisation à ciel ouvert parce que moins coûteuse. Était-ce là votre opinion personnelle ou la position officielle du conseil communal de Romont ? »

■ **Réponse de M. Jean-Claude CORNU, syndic**

« Je ne suis pas sûr que je doive vous répondre car le conseil communal de Romont est un collège. Lorsqu'un collègue comme le conseil communal prend une décision – et vous devriez le savoir car vous étiez vous-même conseiller communal –, la décision est défendue de manière collégiale. Je ne sais pas quel procès vous essayer de me faire. On le verra dans le prochain manifeste contre la route de contournement. C'est avec plaisir que je le lirai.

Ma question était de savoir ce qui risque d'être acceptable au niveau du grand conseil. Une variante à 80 millions de francs, une variante à 60 millions de francs ou une variante à 55 millions de francs ? Une variante à 80 millions de francs risque de faire grincer. C'est dans ce sens que je me suis exprimé.

Dès lors, quel que soit mon avis personnel et celui du conseil communal, vous allez dire NON et faire opposition. Ça ne sert donc à rien d'en discuter ce soir. Ce n'est pas un sujet du conseil général et mon avis personnel est fondu dans la collégialité ».

■ **Réponse de M. Luc BARDET, conseiller général**

« J'en déduis donc que c'est la position du conseil communal ».

■ **Réponse de M. Thierry SCHMID, vice-syndic**

« La position officielle du conseil communal, y compris de M. le Syndic, était la variante couverte intégrale. C'est ainsi que nous avons discuté et dûment voté. M. le Syndic a totalement respecté la collégialité nécessaire à tout collège ».

CONCLUSION DE M. JEAN-CLAUDE CORNU, SYNDIC

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

C'est une soirée que certains-es qualifieront d'historique. La planification a été présentée par M. le Vice-Syndic. On travaillera dans le but d'obtenir une stratégie communale qui ira au-delà de cette législature, avec vision. Nous bénéficions d'une équipe extrêmement soudée avec un conseil

général qui nous fait confiance et à qui on va tout dire. Cette manière de faire permet de construire Romont pour les décennies à venir. Toujours est-il que, malgré tout, on ne peut malheureusement pas faire plaisir à tout le monde.

Bon apéritif à tous ! »

CONCLUSION DE M. PATRICE BEAUD, PRESIDENT

«Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. Bard dès ce soir ou demain maint à la première heure. Merci d'avance !

Le verre de l'amitié est servi après la clôture de la séance. Le public et les représentants-es de la presse y sont les bienvenus.

«Applaudissements. »

Au nom du conseil général

Le Président


Patrice BEAUD

Le Secrétaire


Yves BARD

- *Version approuvée par le CG dans sa séance du 15.12.2022*

Annexes à l'original du procès-verbal

1. Planification financière 2022-2026 : présentation
2. Demande de crédit pour bâtiment scolaire et infrastructures sportives En Bouley : présentation
3. Demande de crédit pour Esplanade d'Arruffens : présentation
4. Postulat « défibrillateurs »
5. Postulat «revitalisation du ruisseau de la Glâne »



Planification financière 2022-2026

En collaboration avec Mme Catherine Beaud fiduciaire



Séance du conseil général du 13 octobre 2022

Rappel

- La planification financière n'est pas un budget à 5 ans, mais bien un outil de pilotage basé sur l'évaluation à un instant T de l'évolution de divers indicateurs démographique, économique et financier.
- La planification sert à indiquer l'évolution probable et les conséquences des décisions d'investissement sur les comptes de la commune. Elle est donc un outil permettant le pilotage à moyen et long terme de la politique d'investissement.

Hypothèses de bases

- Evolution de la population basée sur les projets immobiliers connus: augmentation de 5'500 à 5'900 habitants en 5 ans
- Montant des investissements pris en compte (base 31.12.2021):
 - crédits ouverts : 8'996'000 CHF
 - crédits en suspens : 250'000 CHF
 - investissements souhaités par le CC : 66'210'000 CHF
 - Soit un total d'investissement de 75'456'000 CHF
- Augmentation des charges de 1 à 3% selon nature en 2023 puis de 1 à 2% dans les années suivantes
- Taux d'intérêt moyen sur la dette de 1,2%

Evolution Démographique & Fiscalité

DEMOGRAPHIE										
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Habitants	5 290	5 283	5 366	5 417	5 493	5 617	5 717	5 817	5 867	5 917
Contribuables	3 128	3 226	3 294	3 304	3 355	3 415	3 475	3 535	3 565	3 595
FISCALITE										
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
IPP	9 803 535	10 432 608	11 477 245	11 243 486	11 290 230	11 573 600	11 805 072	12 041 174	12 281 997	12 527 637
VPIC IPP	108 928	115 918	127 525	124 928	125 447	128 596	131 167	133 791	136 467	139 196
VPIC/C	35	36	39	38	37	38	38	38	38	39
IPM	2 635 356	2 661 546	2 439 557	1 684 234	2 439 353	2 043 000	2 044 260	2 045 545	3 216 856	3 218 193
VPIC IPM	29 282	29 573	27 106	18 714	27 104	22 700	22 714	22 728	35 743	35 758

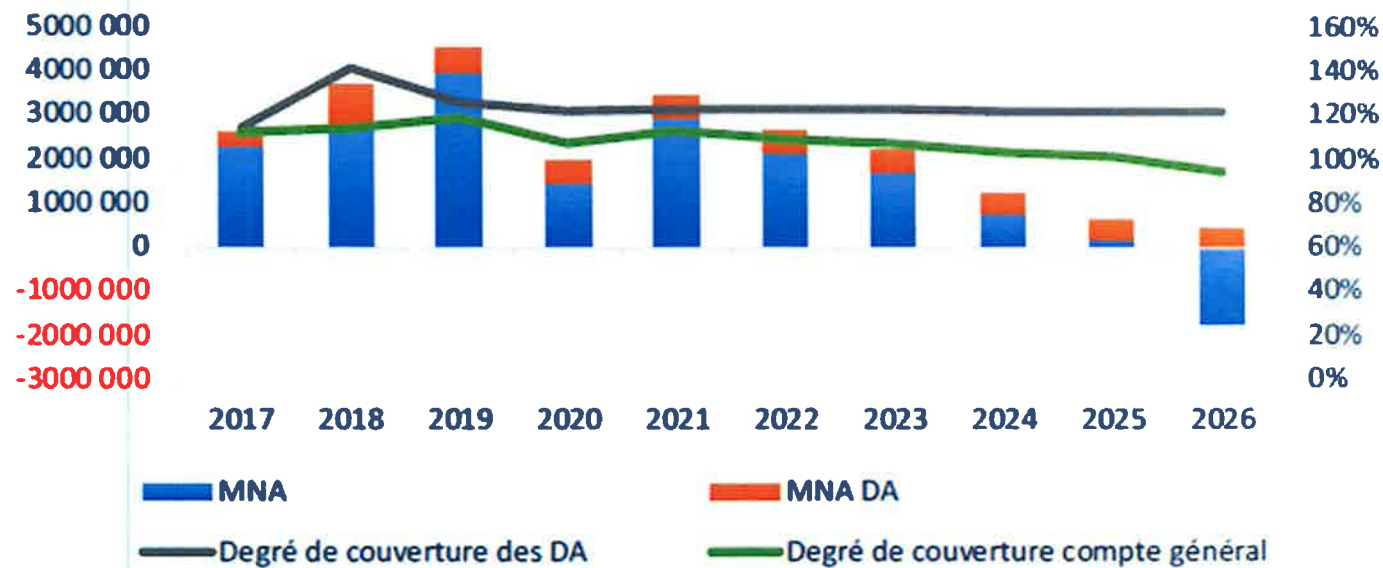
Evolution MNA, Cash flow et solde financier

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS										
Analyse économique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	22 292 552	23 039 863	25 496 601	23 923 739	25 714 192	25 431 848	25 617 450	25 660 793	26 599 402	26 958 789
Dépenses y.c. amort obl.	19 987 181	20 287 520	21 538 194	22 454 247	22 775 852	23 254 798	23 892 585	24 881 544	26 411 817	28 692 887
MNA	2 305 371	2 752 343	3 958 407	1 469 491	2 938 339	2 177 049	1 724 865	779 249	187 585	-1 734 098
Service des eaux	341 119	654 370	631 834	564 447	554 781	554 781	553 169	548 319	539 644	539 644
Epuraton	-69 462	246 249	-118 959	-117 332	-123 262	-123 262	-128 512	-128 512	-128 512	-128 512
Ordures ménagères	27 685	5 977	14 064	34 102	42 508	42 508	42 508	42 508	42 508	42 508
Solde DA	299 342	906 595	526 939	481 218	474 027	474 027	467 165	462 315	453 640	453 640
MNA après DA	2 604 713	3 658 938	4 485 346	1 950 709	3 412 367	2 651 077	2 192 030	1 241 564	641 225	-1 280 459
Amortissements	312 734	291 933	453 918	416 601	416 601	416 601	450 205	597 955	865 815	2 582 330
Cash-flow	2 917 447	3 950 871	4 939 264	2 367 310	3 828 968	3 067 678	2 642 235	1 839 519	1 507 040	1 301 872
Recettes investissement	1 147 697	2 085 446	718 045	161 095	372 351	0	0	2 500 000	0	0
Dépenses investissement	-6 008 500	-4 728 471	-3 892 138	-5 227 167	-2 485 759	-7 110 000	-32 790 000	-28 475 000	-4 275 000	-3 300 000
Solde financier	-1 943 356	1 307 846	1 765 171	-2 698 763	1 715 560	-4 042 322	-30 147 765	-24 135 481	-2 767 960	-1 998 128
Endettement net	8 696 245	8 098 320	7 968 639	10 219 723	9 168 772	13 211 094	43 358 859	67 494 340	70 262 300	72 260 428

MNA = Marge nette d'autofinancement

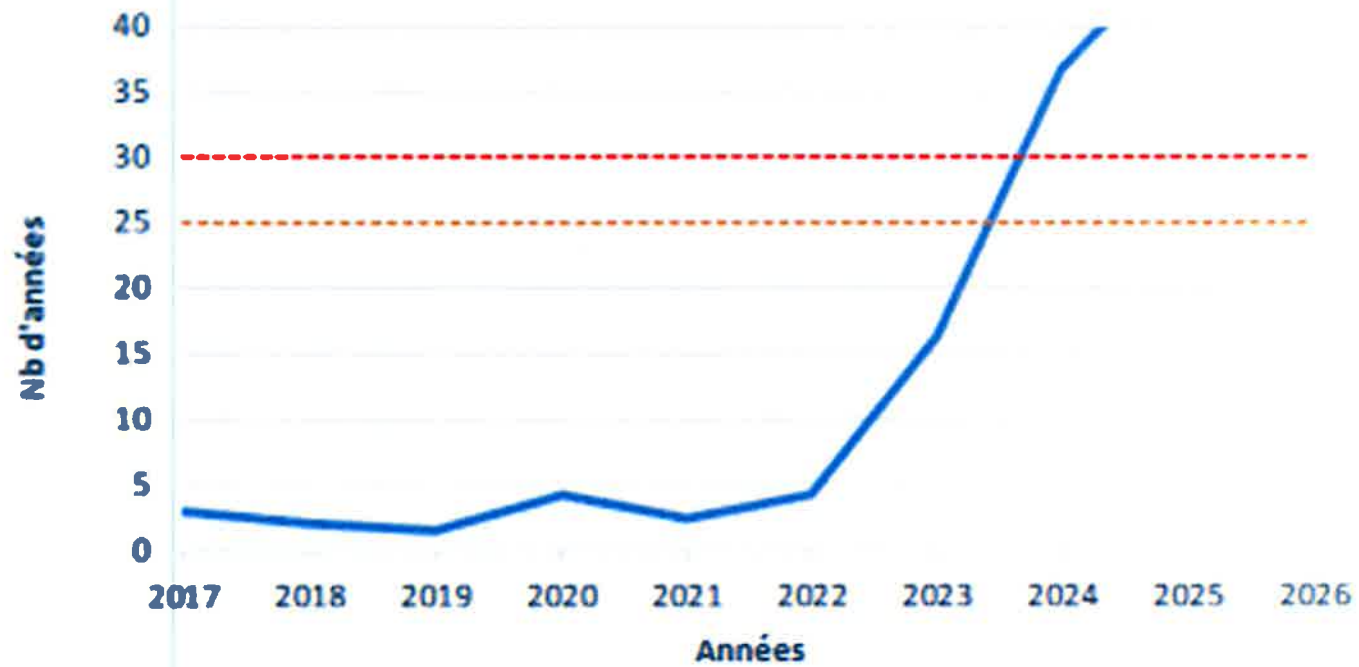
DA = domaine autofinancé (eau-épuraton-déchets)

Evolution MNA et degré de couverture des charges par les recettes

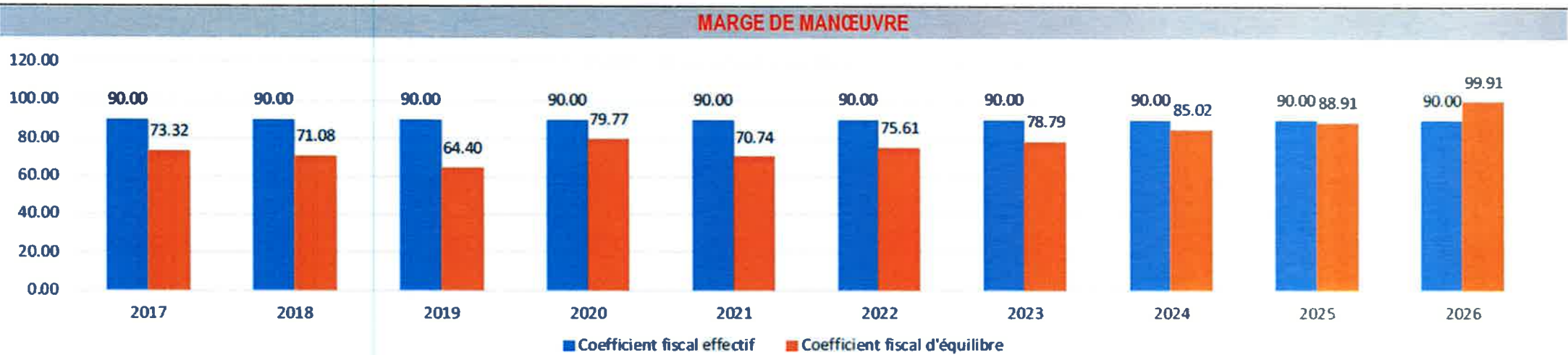


MNA = Marge nette d'autofinancement
 DA = domaine autofinancé (eau-épuración-déchets)

Effacement de la Dette



Coefficient fiscal d'équilibre



Conclusions

- Avons-nous les moyens d'investir près de 53 mio dans le projet d'école «En Bouley» et le projet d'esplanade d'Arruffens : **OUI, MAIS PAS SANS SACRIFICES**, les autres investissements souhaités par le CC ou le CG devront être réanalysés et repoussés ou annulés, par ailleurs le taux d'endettement nécessitera plusieurs années avec des investissements limités afin d'amortir une part de la dette et retrouver une capacité d'investissement plus conséquente.
- Les impôts devront-ils être augmentés : **NON, EN TOUT CAS PAS A COURT TERME**, sauf nouvelle crise économique ou bouleversement géopolitique. Le conseil communal estime qu'il dispose encore d'une marge de manœuvre suffisante, via une gestion stricte des coûts et les développements économiques attendus.



Questions?



CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 octobre 2022

Message no 3.1.

Demande de crédit pour la construction d'une nouvelle école et installations sportives En Bouley



Coût total

CHF 50'000'000.-

./.. Crédit d'étude selon message du 19 mai 2022

CHF 1'800'000.-

Crédit de construction

CHF 48'200'000.-

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 48'200'000.- pour la construction de la nouvelle école et des installations sportives En Bouley.

Romont, octobre 2022

Le conseil communal

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 13 octobre 2022

Message no 3.2.

Demande de crédit additionnel de CHF 6'100'000.- réparties en CHF 4'200'000.- pour l'Esplanade d'Arruffens (*quais de bus, trottoirs et aménagements*) et CHF 1'900'000.- pour les travaux connexes (*réfection des réseaux souterrains, accès piétonnier à l'école primaire, aménagement de l'accès à l'AES et liaison Route En Bouley avec mise en zone 30 km/h*)



Coût total	CHF 6'600'000.-
./. Crédit d'étude selon message du 24 février 2022	CHF 500'000.-
Crédit additionnel de construction	<u>CHF 6'100'000.-</u>

Le conseil communal invite le conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 6'100'000.- pour la réalisation de l'Esplanade d'Arruffens.

Romont, octobre 2022

Le conseil communal

Bureau du conseil général

30.08.2022

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 OCTOBRE 2022

Point No 4 de l'ordre du jour de la séance du conseil général du 13.10.2022

Transmission du postulat déposé par M. Jean-Baptiste Morel (HN)
Intitulé : « *Mise à disposition et nouveaux emplacements pour défibrillateurs* »

No ordre 6_20220519

Lors de la séance du conseil général du 19 mai 2022, M. Jean-Baptiste Morel a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au conseil général est reproduit au verso.

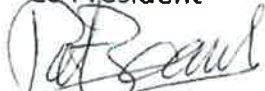
Le postulat a été transmis au bureau du conseil général pour examen, conformément à l'art. 95 du règlement du conseil général. Lors de sa séance du 30.08.2022, ledit bureau l'a déclaré

- recevable
 irrecevable.

Le bureau du conseil général émet un préavis favorable à l'attention du législatif communal, pour la transmission au conseil communal du postulat déposé par M. Morel intitulé : « *Mise à disposition et nouveaux emplacements pour défibrillateurs* ».

Au nom du bureau du conseil général de la Ville de Romont

Le Président



Patrice Beaud

Le Secrétaire



Yves Bard

Développement
voir au verso





Développement :

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Chers collègues,

En se basant sur la carte officielle de l'application First Responders du canton de Fribourg, nous avons constaté que 2 quartiers de la commune, la Maula et Chavannes-sous-Romont, sont situés à plus de 5 minutes aller-retour d'un défibrillateur. Or, sachant que l'intervention d'un défibrillateur dans les 5 minutes après l'arrêt cardiaque d'une personne augmente de 60% ses chances de survie, nous demandons au Conseil Communal d'étudier les deux propositions suivantes :

- 1) Rendre disponibles les défibrillateurs de la commune 24h/24h et 7 jours/7 (bâtiment communal, ...)
- 2) Ajouter 2 nouveaux défibrillateurs, un au centre sportif de Bossens et un au centre de renfort de Chavannes-sous-Romont.

Ainsi, nous aurions un réseau de défibrillateurs dans la commune qui permettrait une intervention efficace lors d'une crise cardiaque sur le territoire communal.

Annexe : Cartes des zones sur l'application



Pour HN
Jean-Baptiste Morel

POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 1/2)

Art. 93 al. 1 RCG: "Chaque membre peut aussi présenter, par écrit, des postulats sur des objets relevant de la compétence du conseil communal".

Art. 93 al. 2 RCG: "Les postulats ont pour but de demander au conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au conseil général".

Auteur(s): Lukas Bieler

Objet: Revitalisation du ruisseau de la Glâne - demande d'analyse

Texte:

Par ce postulat nous demandons au Conseil communal de:

- 1) Étudier dans quelle mesure le démarrage du projet de revitalisation de la Glâne serait possible dans le cadre du projet de contournement et des travaux TPF
- 2) Estimer les synergies que la démarche conjointe pourrait générer
- 3) Consulter le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg et obtenir un avis sur la faisabilité de cette revitalisation dans le cadre des transformations prévues dans le secteur
- 4) Estimer le coût de cette revitalisation

Signature(s):



Développements?

Ci-dessus:

Voir l'annexe:

Cosignataire(s)?

Aucun:

Voir la liste:

Art. 94 al. 1 RCG: "Chaque proposition ou postulat est formulé par écrit".

Art. 94 al. 2 RCG: "La proposition ou le postulat formulé par écrit doit être remis au secrétaire avant la séance. L'auteur doit en faire une présentation orale lors de la séance".

A remplir par le Secrétariat du Conseil général

Date de dépôt:	13.10.2022
N° d'ordre:	7_20221013
Date de transmission*:	Bureau CG 03.11.2022
Date de détermination:	Séance CG 15.12.2022

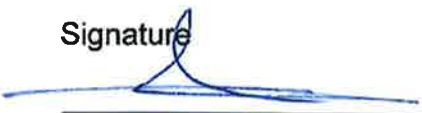


POSTULAT

FORMULAIRE DE DÉPÔT (p. 2/2)

Auteur(s): Lukas Bieler

Objet: Revitalisation du ruisseau de la Glâne - demande d'analyse

Cosignataires:

	Nom	Prénom	Signature
_1.	Gillon	Christophe	
_2.	Perrin	Nicolas	
_3.	Rock	Jean-François	
_4.			
_5.			
_6.			
_7.			
_8.			
_9.			
*_0.			

* Si le nombre de cosignataires est supérieur à 10, veuillez remplir d'autres formulaires comme celui-ci, en complétant la numérotation comme il convient.

Art. 95 al. 1 RCG: "La proposition ou le postulat est transmis au bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le bureau peut demander à ce propos l'avis du conseil communal".

Art. 95 al. 2 RCG: "Le bureau émet un préavis à l'intention du conseil général avant la prochaine séance de ce dernier. Tout préavis concluant à l'irrecevabilité ou à une autre qualification que celle retenue par l'auteur est motivée".

A remplir par le Bureau du Conseil général

Recevabilité?
 OUI : NON (à motiver)

Qualification formelle?
 Postulat : Autre (à motiver)



La revitalisation du ruisseau de la Glâne sur le territoire romontois figure parmi les projets prioritaires de la planification stratégique des revitalisations dans le canton de Fribourg.

Cette planification, datant de 2014, prévoyait qu'une première partie du projet soit réalisée dans les 10 années.

Le projet de contournement et les travaux prévus par les TPF dans le secteur pourraient être l'occasion de démarrer ce projet. Des synergies importantes seraient possibles.

Malheureusement à ce jour la commune de Romont n'a montré que peu d'intérêt à s'occuper de la revitalisation, projet pourtant très important pour la qualité de vie et la biodiversité. S'agissant d'une stratégie nationale le soutien financier de la Confédération atteint 80%. Des modifications de loi seront par ailleurs discutés au Grand Conseil prochainement permettant possiblement une subvention cantonale jusqu'à hauteur de 95%.

Par ce postulat nous demandons au Conseil communal de

- 1) Étudier dans quelle mesure le démarrage du projet de revitalisation de la Glâne serait possible dans le cadre du projet de contournement et des travaux TPF
- 2) Estimer les synergies que la démarche conjointe pourrait générer
- 3) Consulter le Service de l'Environnement du Canton de Fribourg et obtenir un avis sur la faisabilité de cette revitalisation dans le cadre des transformations prévues dans le secteur
- 4) Estimer le coût de cette revitalisation